



Alcoolemie sur le lieu de travail

Par **pierre13**, le **06/11/2009** à **13:51**

Bonjour ,

Je travaille dans une usine depuis maintenant quelques années .Hors il y a une quinzaine de jours je suis allé au travail , un peu "titubant" . Il est vrai que j aurais pas du . On me reproche maintenant d'avoir été complètement ivre ce jour la . Que peut me dire ma direction ? vais je avoir une sanction ou un licenciement ?sachant que je n ai eu aucune prise de sang ce jour la , ni effectué de test d'alcoolemie .

merci pour votre aide . comment puis je rattraper le coup sachant que je n ai fait ce jour la aucune erreur .

pierre

Par **Aurelie95**, le **06/11/2009** à **19:46**

Bonjour,

Avertissement possible par lettre recommandée car c'est tout de même une faute grave.

Mais pas de cause réelle et sérieuse de licenciement s'il n'y a eu qu'une supposition d'ébriété et pas d'insultes, de comportement nuisible au bon fonctionnement de la société !